



15ème législature

Question N° : 23388	De Mme Alexandra Valetta Ardisson (La République en Marche - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique >armes	Tête d'analyse >Rapport au Parlement 2019 sur les exportation	Analyse > Rapport au Parlement 2019 sur les exportations d'armement de la France.
Question publiée au JO le : 08/10/2019 Réponse publiée au JO le : 18/02/2020 page : 1237 Date de renouvellement : 28/01/2020		

Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson interroge Mme la ministre des armées sur le rapport au Parlement 2019 sur les exportations d'armement de la France, dont elle salue la lisibilité et la transparence. Depuis le lancement du partenariat stratégique avec l'Inde en 1998, les relations entre les deux pays ne cessent d'évoluer et de s'approfondir avec de réels liens d'amitié et de confiance. Depuis le début de son mandat, le Président de la République Emmanuel Macron, a d'ailleurs contribué à renforcer cette coopération, notamment dans le domaine de la défense. L'Inde est aujourd'hui un partenaire militaire majeur et un pilier de la stratégie française en indopacifique. Les contrats Rafale, la rénovation des Mirage-2000 et les armements associés positionnent l'Inde comme le premier client export de la France sur le plan de la coopération d'armement pour la période 2009-2018. Le partenariat structurant en matière d'équipements de défense avec l'Inde constitue un instrument d'autonomie stratégique, de politique étrangère et de rayonnement international pour la France. En mars 2018, lors du sommet de l'Alliance solaire internationale, le premier ministre Narendra MODI et le Président de la République, Emmanuel Macron, se sont félicités de l'interaction croissante des deux pays dans le domaine maritime. Mme la ministre, à propos de la stratégie indopacifique de la France lors du Shangri-La Dialogue, a largement insisté sur l'importance du domaine maritime. Ainsi, en combinant ces deux éléments (stratégie indopacifique et partenariat stratégique avec l'Inde - un pays qui dispose d'une large façade maritime), il conviendrait de s'attendre à davantage d'exportation dans le secteur maritime avec ce partenaire de premier plan. Or force est de constater que les licences délivrées à l'Inde en 2018 concernent davantage le secteur aérien plutôt que maritime. Ainsi, elle lui demande comment comprendre ce constat et comment développer cet axe maritime de la coopération industrielle avec les Indiens. Elle souhaite également savoir si la coopération croissante entre les deux pays dans le domaine maritime va multiplier les exportations d'armement en 2019.

Texte de la réponse

À titre liminaire, s'agissant de l'interprétation des données statistiques relatives aux exportations de matériels de guerre ou matériels assimilés, il convient de rappeler qu'en raison des spécificités du dispositif français de contrôle des exportations, le nombre de licences d'exportation et les montants associés sont élevés. En effet, les licences sont accordées très en amont de la signature des contrats ou des prises de commande, puisque la diffusion d'informations classées, ou la présentation et les essais de matériels de guerre pour l'obtention de commandes étrangères, sont soumis à une autorisation d'exportation. Il en va de même pour l'acceptation de commandes, la signature de contrats, et l'exportation, temporaire ou définitive, de matériels de guerre. Par ailleurs, les licences

délivrées à la demande des exportateurs sont valables trois ans, mais elles peuvent toutefois être prorogées, ce qui permet aux exportateurs de couvrir leurs besoins en entretenant des "portefeuilles d'autorisations". S'agissant de l'Inde, le nombre total de licences délivrées de 2016 à 2018 pour le domaine naval et en réponse à la demande des exportateurs s'élève à 66 et à 157 pour le domaine aérien [1]. Concernant la coopération franco-indienne, par son engagement politique éprouvé auprès de l'Inde, son indépendance politique, son autonomie stratégique et l'accès qu'elle offre à la technologie occidentale, la France figure parmi les principaux partenaires de l'Inde en matière d'armement. Le partenariat stratégique développé avec ce pays prévoit ainsi la réalisation de plusieurs opérations structurantes dans les domaines aérien (contrat Rafale, rénovation des Mirage 2000, etc.) et naval (ex : fabrication des sous-marins P75). La France partage par ailleurs une grande proximité de vue avec l'Inde sur la plupart des grands enjeux internationaux, y compris dans le domaine de la sécurité maritime. Un dialogue de sécurité maritime de haut niveau a d'ailleurs eu lieu à Delhi le 10 décembre dernier, afin d'approfondir la coopération dans ce domaine. Il ne comporte cependant pas de volet spécifique « armement ». Dans le même temps, le potentiel que représente le marché indien dans le domaine de l'armement est significatif. En effet, l'Inde doit renouveler les armements qu'elle a acquis en 1970-1980. Bien qu'elle ambitionne de couvrir la majorité de ses besoins en équipements de défense par sa production locale (politique de « Make in India »), le développement progressif de son industrie d'armement l'oblige encore à importer près de 70 % de ses équipements. Dans ce cadre, les partenariats potentiels couvrent tous les secteurs, dont le domaine naval. Le prochain projet d'acquisition majeur nommé P75i, concerne la fourniture de 6 sous-marins conventionnels, plus lourds que les 6 sous-marins du programme P75 actuel et disposant de capacités accrues. Obéissant au modèle des Strategic Partners, modèle d'acquisition mis en place en 2018 encore en cours de rodage, ces sous-marins devront être produits en Inde. L'appel d'offres pourrait intervenir d'ici mi 2020. [1] Rapport au Parlement 2017, 2018, 2019 sur les exportations d'armement de la France.